

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6.2.2019

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2018

Le Conseil approuve sans observation ni réserve le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur Municipal.

3. Compte Administratif 2018

Après présentation du document par M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Michel COUSTALAT, vote le Compte Administratif 2018 arrêté aux montants suivants :

Budget Principal :	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	657 489,87 €	183 783,54 €
Recettes	737 905,06 €	79 740,59 €
Excédent 2017 reporté	148 809,65 €	173 468,40 €
Déficit 2017 reporté		
Excédent de clôture	229 224,84 €	69 425,45 €

Budget annexe EAU :	Exploitation	Investissement
Dépenses	63 977,41 €	5 843,35 €
Recettes	46 536,15 €	12 968,40 €
Excédent 2017 reporté	133 628,27 €	25 816,32 €
Excédent de clôture	116 187,01 €	32 941,37 €

4. Affectation du résultat 2018

Le Conseil décide d'affecter le résultat 2018 du Budget Principal comme suit :

- en report à nouveau en section de fonctionnement (crédit au compte 002) pour un montant de 229 224,84 €
- en report à nouveau en section d'investissement (crédit au compte 001) pour un montant de 69 425,45 €

et le résultat 2018 du Budget Eau comme suit :

- en report à nouveau en section de fonctionnement (crédit au compte 002) pour un montant de 116 187,01 €
- en report à nouveau en section d'investissement (crédit au compte 001) pour un montant de 32 941,37 €

5. Aménagement RD223 - Acquisition de terrain

Afin de réaliser l'aménagement piétonnier de la RD223, le conseil municipal décide d'acquérir une bande de terrain située le long de la parcelle A158 appartenant à Mme Carrère Lucie et à M. Carrère Jean-Louis pour un montant de 10 800 €.

6. Acquisition de la parcelle A969 et A52 (en partie)

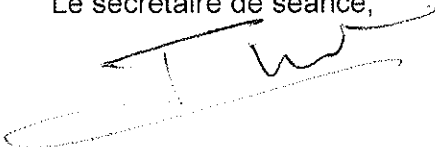
Pour permettre la desserte des parcelles achetées par la commune et situées au nord du secteur de la future zone artisanale, le conseil municipal décide d'acheter une partie de la parcelle A52 pour un montant de 7 328 €. Cette partie, d'une superficie de 229 m², permettra de prolonger la voie d'accès existante.

7. Aménagement du lieu-dit Bergalot

En 2012, le conseil municipal a décidé de favoriser l'implantation d'un jeune agriculteur de la commune au lieu-dit Bergalot par la réalisation d'une plateforme utile à l'installation d'un tunnel pour les bêtes. Suite à la demande de M. Baptiste Coustalot, fermier d'une parcelle communale à Bergalot, le conseil municipal décide de couvrir la réalisation de ladite plateforme à hauteur de 20 000 € et de passer un avenant au bail à ferme.

Vignec, le 1^{er} avril 2019

Le secrétaire de séance,



Michel TRESALLET

Le Maire,



Jean-Michel ISOART